



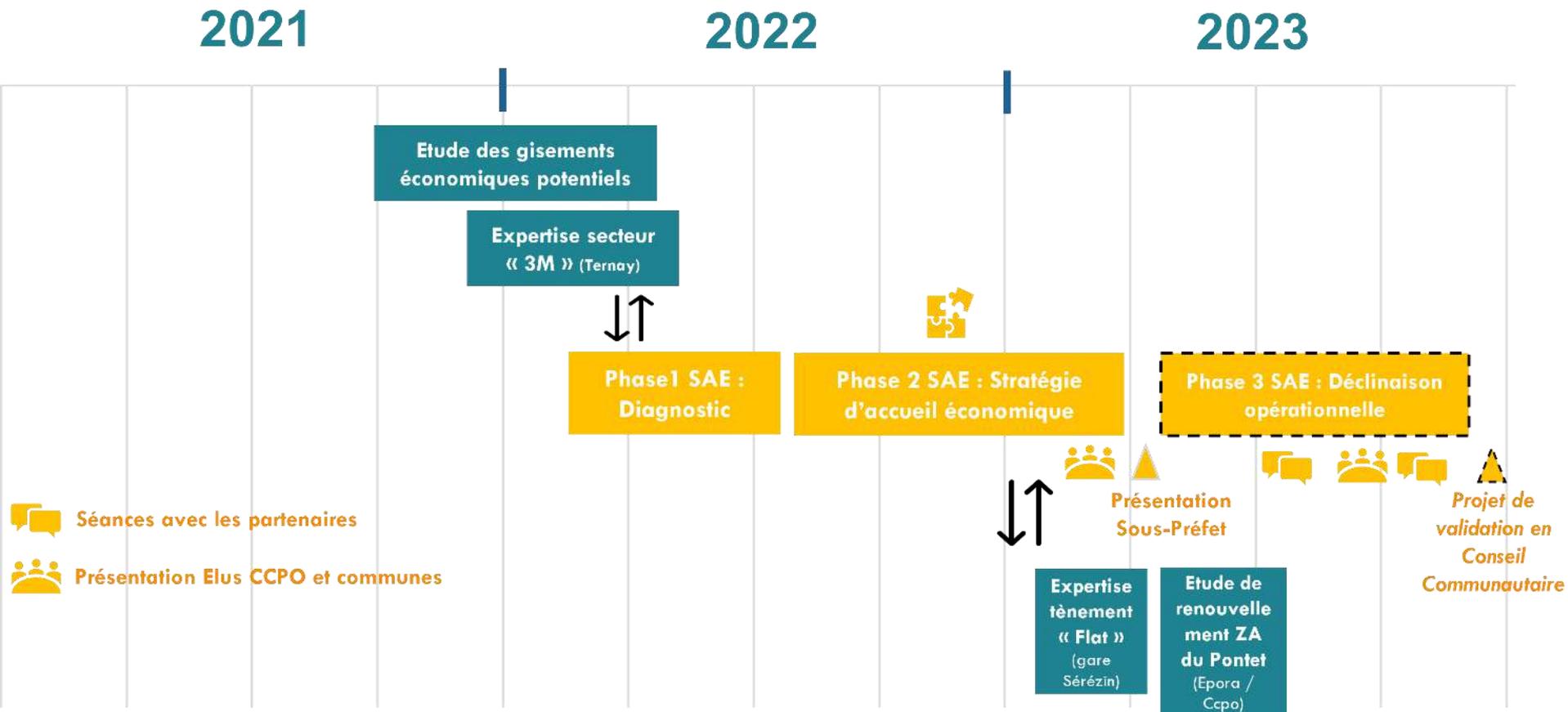
Schéma d'Accueil des Entreprises 2023 – 2031

octobre 2023



Communauté de
Communes du
Pays de l'Ozon

Grandes étapes d'élaboration du SAE de la CCPO



Près de 20 ateliers de travail ou réunion de validation
(hors échanges techniques)



Synthèse du diagnostic

Tissu économique

- Un tissu économique **diversifié** et en **croissance**
- 4 secteurs d'activités prédominants : Transport-logistique, Services aux entreprises, Industrie, Commerces interentreprises
- **Spécificités industrielles** :
 - Fabrication d'équipements électriques
 - réparation et installation de machines et d'équipements
 - Métallurgie et fabrication de produits métalliques
- Un **deserrement** des **activités industrielles, productives** et en cours depuis plusieurs décennies
- Des fonctions métropolitaines (au sens de l'Insee) encore peu représentées mais **en hausse** (prestations intellectuelles, conception-recherche, gestion)
- **2/3** des locaux économiques construits entre 2010 et 2019 sont des entrepôts, des bâtiments industriels et artisanaux, **22%** des bureaux et **15%** des commerces

Chiffres clés :

2 500 établissements

10 000 emplois salariés privés en 2020, dont 51% sur Chaponnay et 20% Saint Symphorien d'Ozon

+ 2 200 emplois salariés privés entre 2010 et 2020, soit un taux de croissance de **+ 28%**

16 150 m² d'immobilier d'entreprises produit annuellement entre 2010 et 2019

Sources : Insee-REE au 31-12-2019 ; Urssaf au 31-12-2020, données Sit@del – locaux économique commencés

Vocation économique des ZAE

- Des ZAE situées **le long des axes structurants**, peu différenciées entre elles en dehors de leur période d'aménagement
- Des **vocations parfois floues** liées à la coexistence des fonctions et des activités
- Des difficultés à maîtriser les vocations des opérations privées

Offre d'accueil économique

- Une **offre quasi-exclusivement foncière** (foncier nu « libre constructeur »)
- **Absence d'offre immobilière mutualisée** de type hôtels d'entreprises ou villages d'artisans, centres d'affaires, etc.
- Des actions **d'acquisition immobilière très récentes** (1 portage en cours par Epora d'un tènement sur la ZA du Pontet)
- **Peu d'opérations à étage ou mixte** au sein des ZAE
- **Une vacance immobilière très faible**
- Présence de **réserves foncières privées** sur lesquelles les propriétaires ont des projets
- Des **potentialités de densification très inégales** selon les ZAE liées à la vocation, la présence d'entreprises historiques, la période d'aménagement :
 - des ZAE denses telles que la Donnière à Marennes, Devaux à Sérézin-du-Rhône ou Chassagne à Ternay
 - Des ZAE moyennement denses présentant des potentiels théoriques d'optimisation : Chapotin (Chaponnay) et le Pontet (St-Symphorien-d'Ozon)
 - Des ZAE peu denses : Val de Charvas à Communay et Val Cité à Ternay (entreprises historiques)

Chiffres clés :

7 ZAE intercommunales réparties sur **205 ha**

Gisements fonciers :

- Bâtiments vacants : **5**
- Réserves foncières privées : environ **13 ha**
- Parcelles sous-optimisées : environ **6 à 7 ha** (hors hameau d'habitation à Charvas)
- opportunités de renouvellement : **20 ha**

Sources : CCPO, Urbalyon

Evaluation qualitative des ZAE

Accessibilité et desserte des ZAE

- Une accessibilité routière satisfaisante en lien avec les principales infrastructures de communication ...
- ... mais une accessibilité multimodale, notamment en transport en commun, limitée
- Un relatif éloignement de la gare de Sérézin-du-Rhône jusqu'aux zones d'activités



Animation, services aux entreprises

- Présence d'une association d'entreprises (Alysée) structurée et dynamique. Elle concentre environ 140 adhérents dont près de la moitié sont implantées sur la CCPO.
- Réalisation de rencontres collectives annuelles associant la CCPO et les entreprises (réunions partenariales Alysée – CCI – CCPO, Forums job d'été, etc.).
- Des contacts CCPO – entreprises ponctuels, en dehors de ces événements ou lors de travaux
- Peu de services mutualisés à destination des entreprises



Mercredi 14 juin 2023 à 18h00 :

A la rencontre des entreprises du Pays de l'Ozon chez SEET

EUROPOLE à destination des entreprises de Communay.

Ternay et Sérézin-du-Rhône

Qualité et fonctionnalité des zones

- Un jalonnement des parcs satisfaisant, une signalétique interne à parfaire et unifier
- Un traitement paysager et urbain inégal, y compris sur des secteurs en vitrine
- Des problématiques de conflits d'usage (stationnement, circulation, etc.) souvent liées à la mixité des fonctions et des activités
- des sites historiques vieillissants voire peu qualitatifs selon les secteurs



Profil de voirie qualitatif et végétalisé



Le Pontet

Faible prise en compte des modes actifs



Revêtement vieillissant



Chapotin Nord



Revêtement dégradé, marquage au sol effacé, absence de cheminements piétons, etc.



Stationnement PL sur voirie

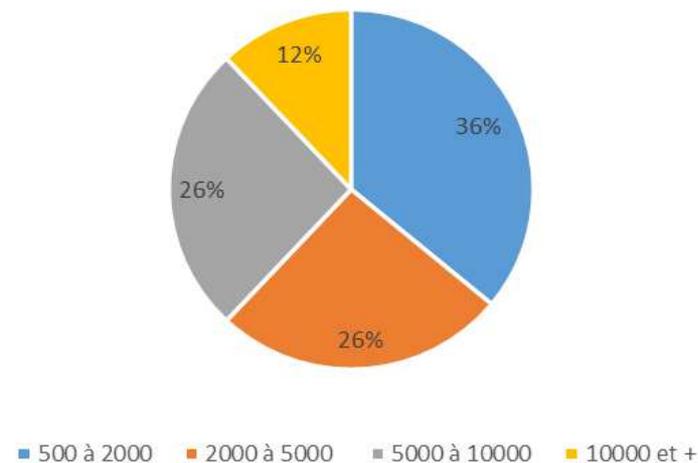
Stockage à l'air libre et friches



Analyse des demandes :

- Un suivi des demandes d'implantations géré par opération d'aménagement (pas d'approche globale), assuré par la CCPO ou la Commune
- Un **territoire attractif** : des demandes d'implantations d'entreprises **régulières** et en **croissance** au cours des dernières années
 - Charvas : environ 70 prospects (2017 – 2021)
 - Trénassets : environ 60 prospects (2017-2019)
 - Les 2 sites attirent des entreprises en développement (1^{er} achat, extension de leur site en endogène et en exogène) et les professionnels de l'immobilier
 - Les activités productives et logistiques sont majoritaires

Types de surfaces de terrains demandées – Charvas 2 (m²)



Base : 70 prospects rencontrés entre 2017 et 2021 par la CCPO pour la zone Val de Charvas 2

Analyse des demandes par segment de marché (approche qualitative) :

Qualification de la demande industrielle

Activité industrielle de taille moyenne à importante

- Proximité avec les **axes routiers structurants**
- Accès en **transport en commun**
- Recherche de **services** au sein des parcs
- Demandes **exogènes**, à la location et à l'acquisition
- **Diversité des besoins** immobiliers et fonciers
- Fonciers moyens de 3 000 à 2 ha
- Des demandes de parcelles plus petites comparativement aux pratiques connues
- Des besoins de bâtiments **fonctionnels**, « sur-mesure » et évolutifs

Qualification de la demande artisanale

Activité artisanale sans vitrine commerciale < 10 salariés

- Un marché dominé par l'**acquisition** (hors créateurs) et les demandes **endogènes**
- Une prédominance des **petites surfaces** : majoritairement entre 150 à 300 m² de bâti ; foncier < 1500 m²
- **Capacité financière peu élevée**
- Locaux **fonctionnels** (accès, stationnement, hauteur, dalle, puissance électrique, portes sectionnelles, isolation, etc.)
- Attirait pour les **parcs d'activités artisanaux** (modularité et redécoupage des cellules)
- Accès en **transport en commun**
- Demandes émergentes : atelier et services mutualisés

Analyse des demandes par segment de marché (approche qualitative) :

Qualification de la demande logistique

Entreprises de transport (longue distance / courte distance), stockage (entrepôt de transit / stockage > 24h)

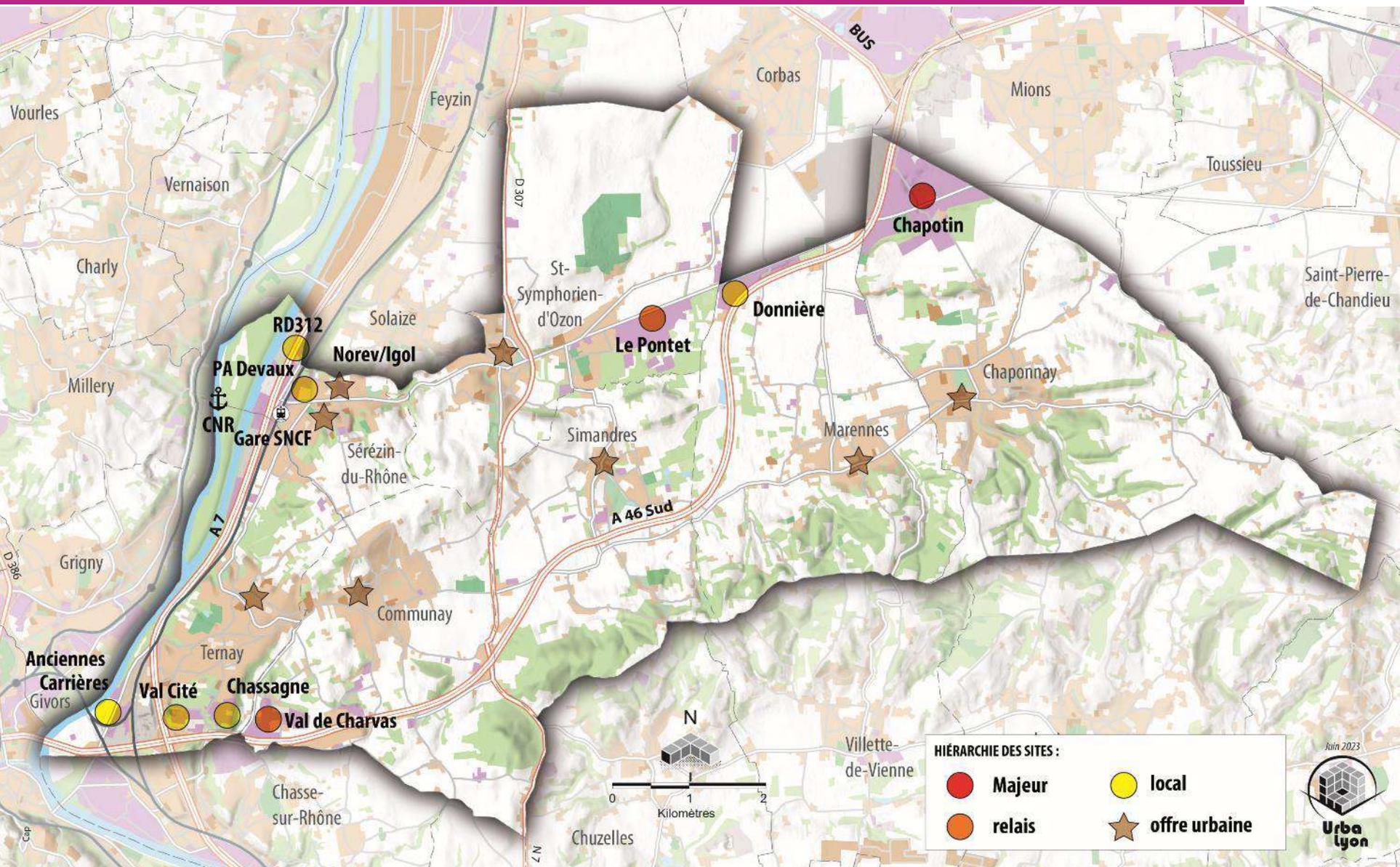
- Un marché dominé par **l'acquisition** et les **demandes exogènes**
- Une grande **diversité** des besoins immobiliers et fonciers : des formats XS à XXL
- Une **demande croissante** aux portes d'entrée de l'agglomération lyonnaise
- Un **desserrement** logistique de plus en plus lointain, notamment pour les grands entrepôts
- Proximité avec les **axes routiers structurants** (dorsale Nord-Sud) et des **grands bassins de consommation** (massification des flux)
- Accès en **transport en commun** (problématique RH de la filière)

Qualification de la demande tertiaire

Activités de services aux entreprises implantées dans les bureaux.

- Proximité des **transports en commun**, des services et d'une offre de restauration
- Un marché dominé par la **location** et les **demandes endogènes**
- Les demandes sont orientées vers des bureaux « clé en main » modulables
- **Des demandes variant en fonction des activités et du parcours d'entreprises**
- Tendance ou demandes émergentes :
 - Croissance de l'entrepreneuriat
 - Surfaces de plus en plus petites
 - Location de courte durée
 - Espaces mutualisés et collaboratifs

Hiérarchie des sites économiques de la CCPO



La hiérarchie des sites économiques a été réalisée à partir des critères suivants : taille, nombre d'emplois, nombre et type d'établissements.



Synthèse de la stratégie d'accueil économique

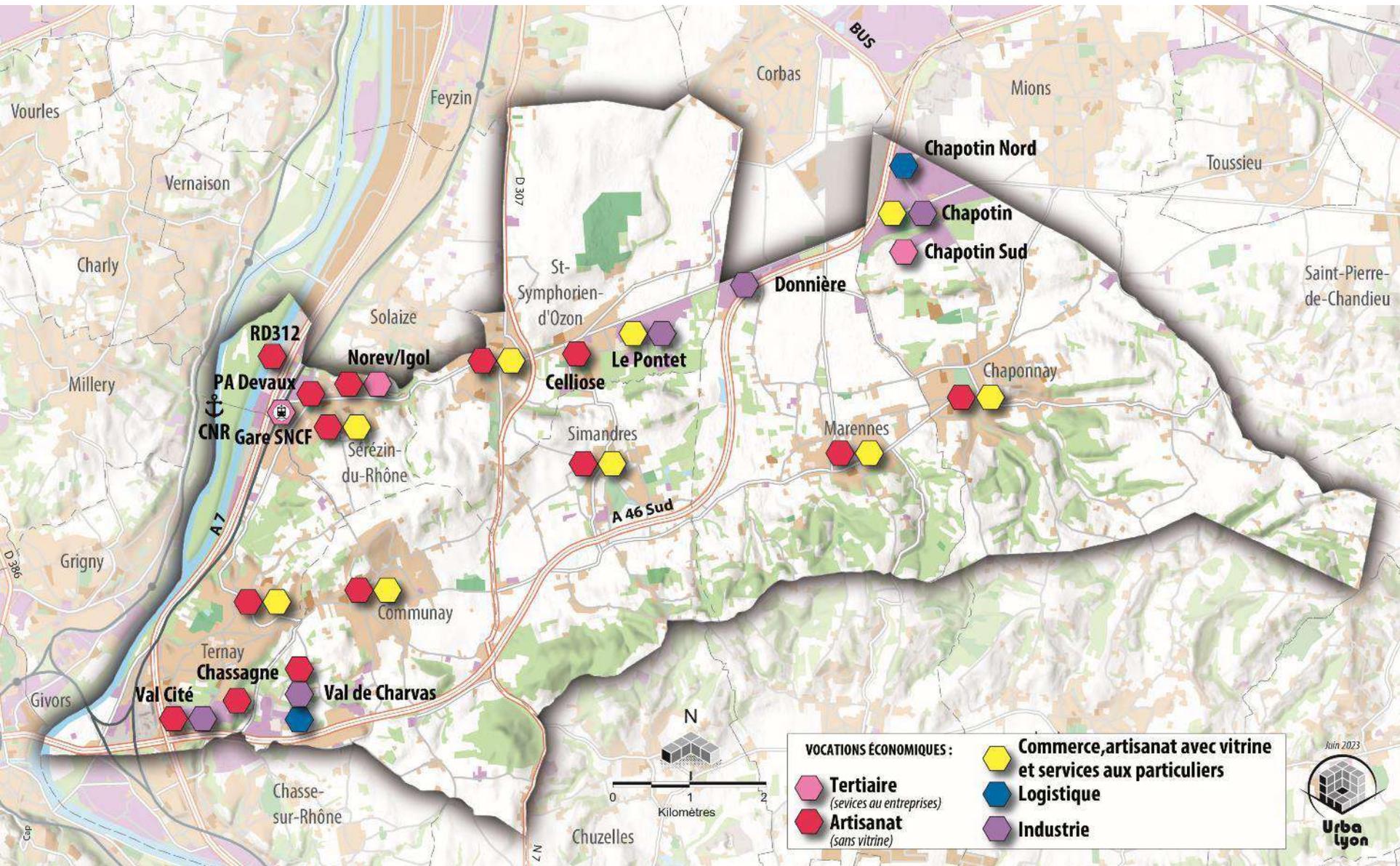
La stratégie d'accueil des entreprises de la CCPO s'appuie sur la **hiérarchisation** et la **différenciation des sites économiques**.

Cette différenciation passe notamment par la définition des **vocations préférentielles** des sites économiques pour les futures implantations (y compris lors de changement d'activités).

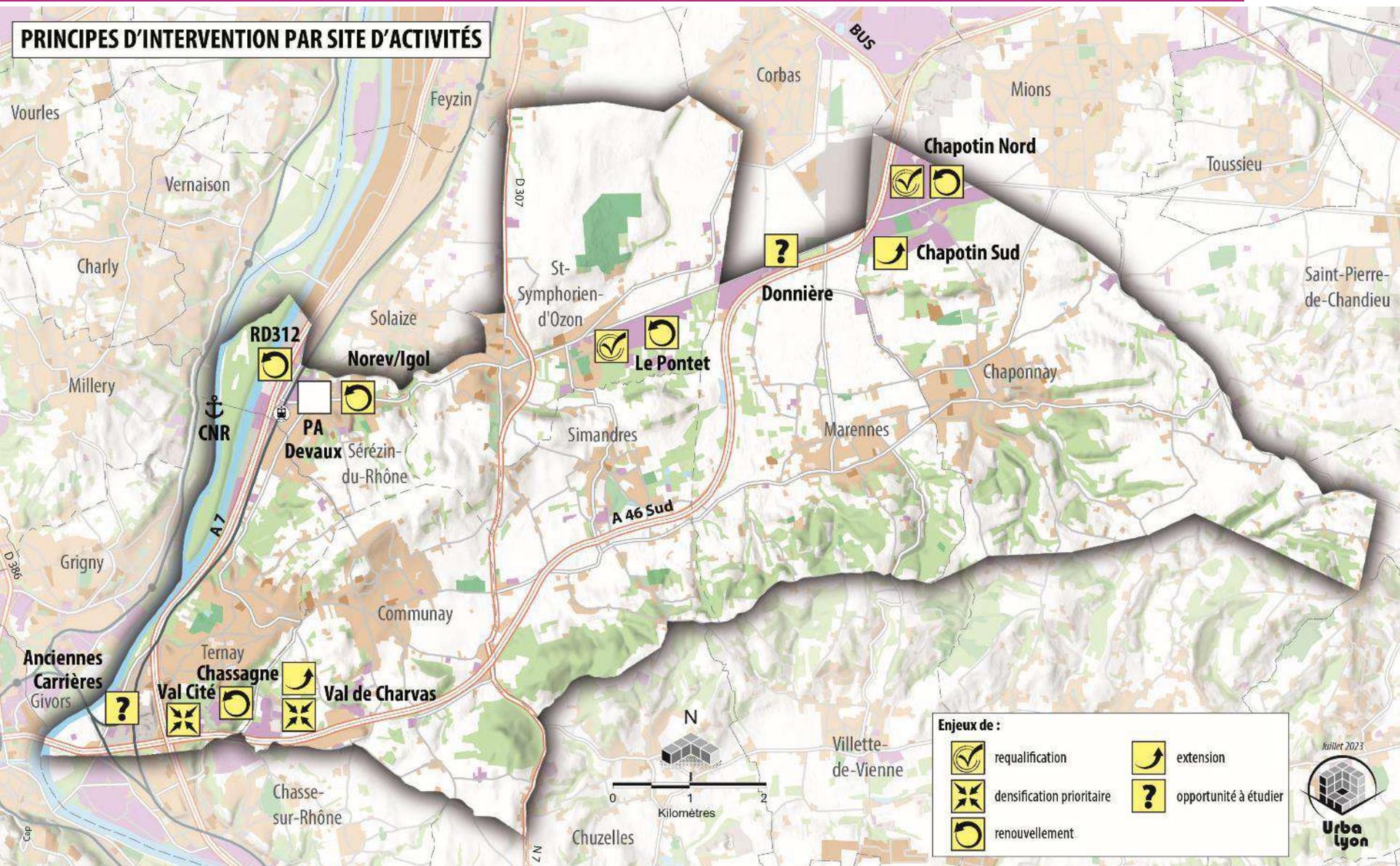
Principaux objectifs poursuivis :

- Renforcer la **lisibilité** économique et la **complémentarité** de l'offre d'accueil
- Consolider un **tissu économique diversifié**
- Apporter une réponse au **parcours résidentiel** des entreprises
- **Adapter les aménagements et les services** aux cibles visées
 - **Maitriser les conflits d'usage** et nuisances éventuelles
 - Favoriser les **synergies entre les entreprises**
- Avoir un discours commun vis-à-vis des entreprises et des prospects et assurer une **plus grande réactivité**

1. Définition de vocations préférentielles



2. Définition de principes de développement par site



- Le renouvellement implique la densification
- Identification ci-dessus des sites à fort enjeux de densification



Vers une
déclinaison
opérationnelle de la
stratégie du SAE

Actions ciblées

**AXE 1 : Requalification des ZAE
vieillissantes et historiques**

**AXE 2 : Optimisation et
renouvellement des ZAE**

**AXE 3 : Confortement et
développement modéré des ZAE**

Actions transversales

**AXE 4 : Accompagnement des
entreprises, promotion et
animation**

**AXE 5 : Gouvernance et
planification du SAE**

Objectifs :

- Renforcer l'attractivité et le fonctionnement des ZAE historiques les plus vieillissantes
- Faire progressivement évoluer ces zones vers des parcs d'activités plus denses, équipés et intégrés à leur environnement urbain et paysager
- Développer les services aux entreprises et leurs salariés

3 actions

- **Entretien** régulier de l'ensemble des ZAE : mise en place d'un budget annuel dédié et d'une **gestion adaptée et différenciée** en fonction des vocations et usages
- **Requalification** (voiries, trottoirs, signalétique, espaces verts, etc.) **ciblée sur deux ZAE : Chapotin Nord et du Pontet**
 - études pré-opérationnelles d'aménagement,
 - interface / concertation des entreprises et propriétaires
 - travaux



Action engagée :

> Entretien des ZAE : montant annuel moyen de **320 000 €**

> Requalification des ZAE : **5,4 M€** fléchés entre 2023 et 2026

Partenaires :

- Communes
- Gestionnaires des réseaux
- Sytral Mobilités
- Entreprises, Alysée
- Département (Direction des Routes)
- Epora

Indicateurs d'évaluation :

- Budget annuel pour l'entretien et la requalification
- Niveau de satisfaction des entreprises

Requalification réalisée en 2019 giratoire rue Eiffel
ZA du Pontet à Saint-Symphorien d'Ozon :

AVANT



APRES



Objectifs :

- S'intégrer dans une démarche de sobriété foncière et de ZAN
- Dégager de nouveaux espaces économiques au sein des ZAE existantes
- Engager une stratégie d'acquisition foncière
- Mettre en œuvre des projets de renouvellement des ZAE à différentes échelles
- Encadrer les futurs développements via de nouveaux modes opératoires permettant le déploiement d'immobiliers plus denses et mutualisés entre entreprises

6 actions (1/2)

- Développer un **observatoire du foncier et de l'immobilier économique** : inventaire des ZAE, suivi des DIA, contacts avec les propriétaires de sites sous-optimisés et vacants, etc.
- **Portage foncier et immobilier** sur les secteurs stratégiques en partenariat avec l'EPORA
- **Etudes de faisabilité des secteurs présentant des opportunités de renouvellement** : définition de la poursuite ou non du projet et le cas échéant des conditions de réalisation. L'aménagement projeté doit chercher toutes les solutions visant à optimiser le foncier.



Action(s) réalisée(s) ou engagée(s) :

- Conventions de veille EPORA
- Identification des gisements économiques potentiels dans les ZAE (2021-2022)
- Prémption à l'été 2022 par Epora pour le compte de la CCPO d'une parcelle située au cœur de la ZA du Pontet.
- Expertises sur 2 secteurs stratégiques : secteur « Flat » à Ternay, îlot central de la ZA du Pontet

Site actuellement maîtrisé par Epora pour le compte de la CCPO : tènement « Sci Jam » au cœur de la ZA du Pontet à Saint-Symphorien-d'Ozon



Exemple de site ayant fait l'objet d'un portage Epora : tènement « Paralu » à Brignais (CCVG)

AVANT



APRES



6 actions (2/2)

- **grilles de sélection** des porteurs de projet sur les fonciers maîtrisés à décliner selon la ZAE concernée : *vocation, densité, emplois, flux, dimensions environnementales, nuisances, insertion paysagère...*
- Les fonciers maîtrisés, en renouvellement ou en extension de ZAE, devront faire l'objet d'une réflexion préalable définissant l'opportunité de mettre en place un **appel à projets**.
- Dissocier la maîtrise foncière et la production d'immobilier économique par le déploiement au cas par cas de **baux à construction** pour assurer une gestion pérenne des ZAE (au-delà de la première transaction).

Partenaires

- Communes
- Propriétaires
- Opérateurs / aménageurs
- Epora
- Alysée, entreprises
- Agences immobilières spécialisées
- Bureaux d'études
- Architecte conseil
- Chambres consulaires
- Urbalyon
- Autres observatoires (OZAR, Scot, etc.)
- Ademe (fonds verts, dépollution, etc.)

Exemple d'indicateurs d'évaluation :

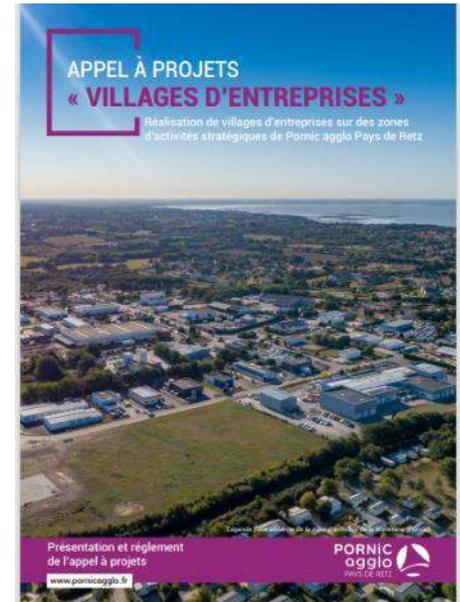
- Mise en place d'un observatoire du foncier et de l'immobilier économique
- Nombre d'études de faisabilité
- Disponibilités foncières annuelles
- M² achetés (assiette foncière)
- M² reconvertis (immobilier)
- Nombre de demandes analysées en comité d'agrément
- Nombre d'appels à projets
- Nombre de baux à construction signés
- Nombre et surfaces d'équipements mutualisés créés

Exemple du village d'artisans de Pornic (Appel à projet)

- Surfaces parcelles : entre 4200 et 8700 m²
- Conditions :
 - Densité : **30 à 40 % d'emprise bâtie à la parcelle**
 - Ateliers / espaces de stockage mitoyens de 150 m² et jusqu'à 300 – 600 m² avec possibilité de bureaux, à la vente ou à la location
 - 1 Porte sectionnelle par cellule minimum (3 m hauteur)
 - En option : un ou des **espaces communs** (salle de réunion, cellule d'activité, stationnement)
 - Intégration de dispositifs d'énergies renouvelables
 - Gestion des eaux pluviales à la parcelle

Exemple du village tertiaire de Pornic (Appel à projet 2022)

- Surface parcelle : 4800 m²
- Conditions :
 - **Densité bâtie doit être supérieure à 1** par rapport à la surface de la parcelle
 - Bureaux modulables, à la vente ou à la location
 - R+2 minimum, un ou plusieurs bâtiments,
 - Recherche d'optimisation des places de stationnement (ex : construction parking sous-sol)
 - Services en RDC (restauration, micro-crèche, centre de remise en forme, etc.)
 - Efficience énergétique et environnementale (dont production d'énergies renouvelables)
 - Ilot de fraîcheur, masque végétal
 - Gestion des eaux pluviales à la parcelle



Exemple du bail à construction

Principe : un propriétaire foncier (public ou privé) peut mettre à disposition son terrain pour un tiers (une collectivité ou un opérateur privé) pour y construire un bâtiment économique.

Mode opératoire possible : **le bail à construction**

- La Collectivité garde maîtrise foncière et loue un terrain à une entreprise ou un opérateur
- Durée : 18 à 99 ans
- Engagement de la sphère privée de respecter le contrat de bail (caractéristiques bâtiments, activités, ...)
- Le bail confère au locataire un droit immobilier réel : il peut céder, sous-louer, hypothéquer son bail
- A terme, le locataire remet le bâtiment au propriétaire en bon état et libre d'occupation
- Exemples de territoires l'ayant mis en œuvre : Parc Savoie Technolac, Vienne Condrieu Agglomération, etc.

Exemple de Vienne Condrieu Agglomération

Principe adopté par délibération en 2022 **pour tous les fonciers économiques maîtrisés par la collectivité**, y compris dans les zones en cours de commercialisation

Principes retenus pour la mise en œuvre de ces baux :

- Durée du bail : 99 ans
- Valeur du bail équivalente au prix de vente du terrain
- Capital d'entrée versé au début du bail (loyer canon)

La collectivité peut exercer son rôle et avoir la maîtrise des activités présentes à demeure, et non plus une seule fois lors de la vente.

Rappel de la stratégie :

- Pas de création de nouvelles zones d'activités économiques ex-nihilo
 - Seules les **extensions modérées** de ZA existantes sont possibles sur **3 sites** :
 - o Charvas 2 – environ **6,7 ha** (fonciers maîtrisés par la CCPO)
 - o Chapotin Sud - environ **7 ha** (4 ha maîtrisés par la Commune de Chaponnay)
- => **Soit une enveloppe foncière de 13,7 ha à l'échelle CCPO**
- o Charvas 1 : projet industriel privé porté par Lustucru sur un foncier d'environ **8 ha** (dont environ la moitié après 2031) à mobiliser sur le compteur régional (?)



Action(s) engagée(s) :

- *Maîtrise foncière de Charvas 2 et d'une partie de Chapotin sud*
- *PLU de Chaponnay en cours de révision*
- *Dossier de ZAC de Charvas 2 en cours (DUP accordé en 2020 et autorisations dossier loi sur l'eau accordé en 2023)*

Objectifs :

- Définition de **conditions** de développement des 3 sites en extension
- Imposer des **critères** lors des cessions garantissant un usage efficient du foncier économique et la vocation économique
- Chercher toutes les solutions visant à **optimiser le foncier et mutualiser les espaces** (desserte, livraisons, stationnement, services, trames vertes et bleues, etc.) pour accueillir le maximum d'entreprises

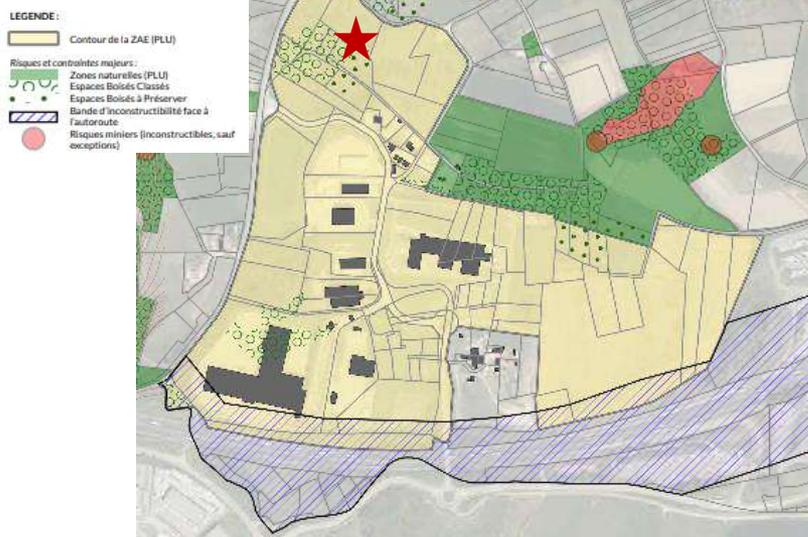
Partenaires

- Communes de Chaponnay et Communay
- DDT, Etat, Région
- Entreprises, Alysée, Lustucru
- Opérateurs / aménageurs
- Sytral Mobilités
- Chambres Consulaires, Urbalyon

Indicateurs d'évaluation :

- Nombre d'emplois nouveaux (y compris non-salariés) à l'hectare sur les 3 sites
- Part des « lots » mutualisés
- Création d'espace(s) de stationnement partagé

Communay – Val de Charvas



Zonage PLU : Auia2

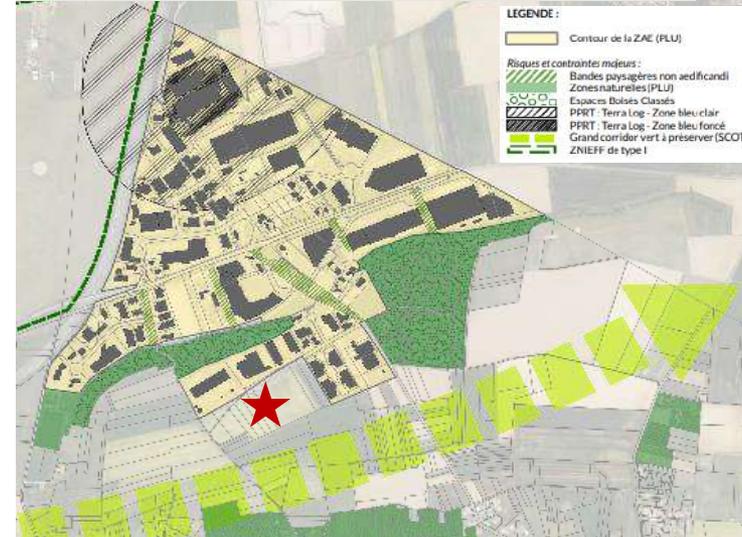
Vocation : artisanat, industrie

Offre d'accueil : petites surfaces foncières et immobilières (villages d'entreprises, hôtels d'activités, ateliers relais) à la vente ou à la location à des prix accessibles.

Actions envisagées (CCPO) :

- Cahier des Charges de Cession de Terrain
- Grille de sélection des porteurs de projet
- Développement d'équipements mutualisés entre plusieurs lots et entreprises dans le cadre d'appels à projets.
- Etudier la possibilité du bail à construction sur une partie du site

Chaponnay – Parc d'activités du Chapotin



Zonage PLU : Agricole

Vocation : industrie et services aux entreprises

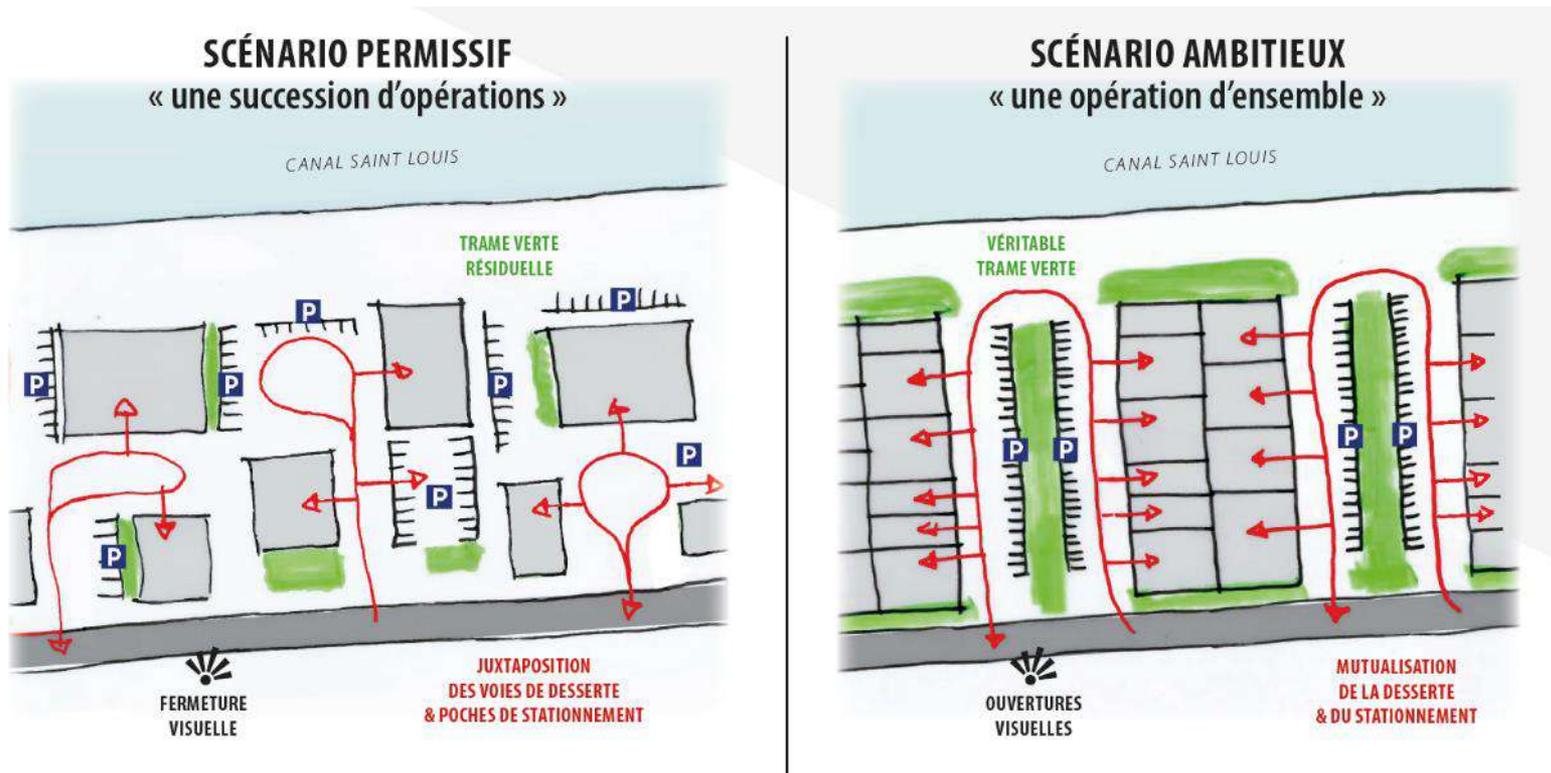
Offre d'accueil : bureaux et sites de production

Actions envisagées (CCPO) :

- Portage CCPO
- Etude préalable avec approfondissement sur la faisabilité d'un stationnement mutualisé
- Grille de sélection des porteurs de projet
- Etudier la possibilité du bail à construction sur tout ou partie de la zone et de lancer des appels à projets

Sources : Etude AGAM 2019
sur la ZAE du Mazet, Port St
Louis du Rhône

Mutualisation des espaces de desserte et stationnement



Perspective de l'hôtel d'entreprises de Givors
(SERL@immo)



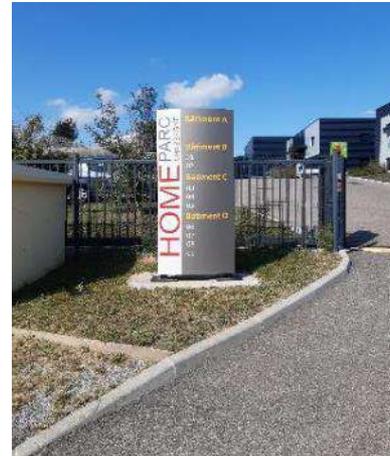
Perspective du village d'entreprises EverEst Parc
(SERL@immo)



Village d'artisans - Wagnies-le-Grand (59)- MV2 architectes



Opération Home Parc à Ternay (Parc de Chassagne - 2018)



PARC tertiaire SPIRIT

À Chassieu, ZA Mi-Plaine

Terrain : 10 320 m²

SDP : 4 600 m² bureaux - 5

bâtiments – locaux d'activités et
plateaux modulables

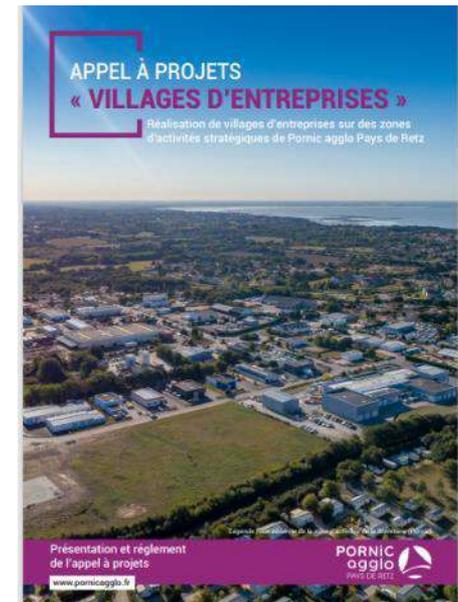
Divisibilité : 347 m², à la vente ou à
la location

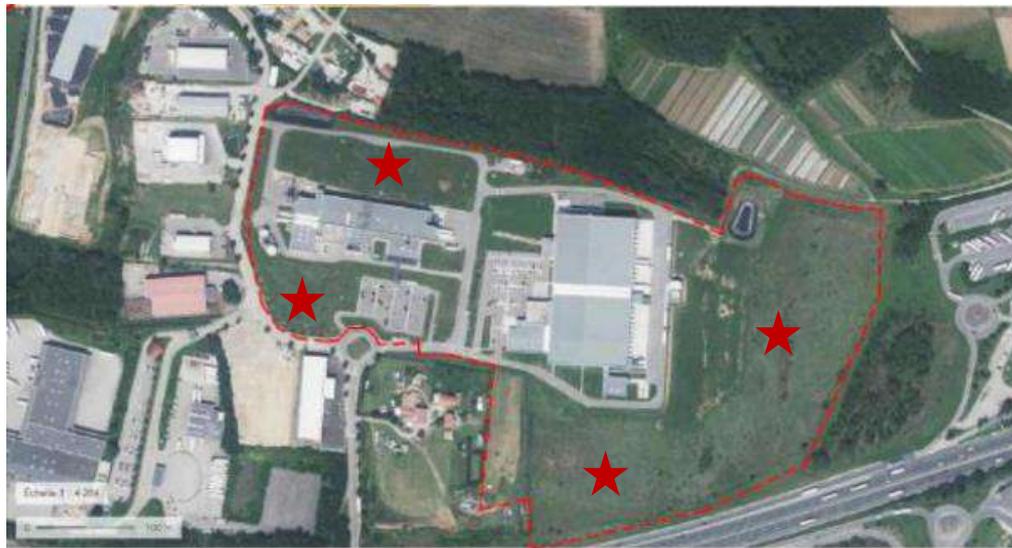
Date : 2022



Exemple du village tertiaire de Pornic (Appel à projet 2022)

- Surface parcelle : 4800 m²
- Conditions :
 - Densité bâtie doit être supérieure à 1 par rapport à la surface de la parcelle
 - Bureaux modulables, à la vente ou à la location
 - R+2 minimum, un ou plusieurs bâtiments,
 - Recherche d'optimisation des places de stationnement (ex : construction parking sous-sol)
 - Services en RDC (restauration, micro-crèche, centre de remise en forme, etc.)
 - Efficience énergétique et environnementale (dont production d'énergies renouvelables)
 - Ilot de fraîcheur, masque végétal
 - Gestion des eaux pluviales à la parcelle





Zonage PLU : Auia / Auia1

Vocation : industrie et logistique

Action CCPO : Accompagner l'entreprise Lustucru dans la bonne réalisation des projets de développement

Chiffres clés Lustucru :

- Propriétaire de 17 ha, **dont près de 8 ha en réserve**
 - Actuellement : 1 site de production et 1 plateforme (14 500 m² - 22 quais - 150 000 colis / jour - 180 entrepôts livrés)
 - Près de 200 salariés (+20% depuis 2017)
- => saturation des capacités de production du groupe / prévision de doublement des volumes à 2027 (usine et plateforme)

Projets du groupe (site de Communay) :

- 2022-2024 : **nouvelle ligne de production**
- 2024-2026 : création **2^{ème} usine (6000 m²)** et agrandissement du parking
- 2028 : **doublement de la plateforme existante (+14 500 m²)**
- 2032 : projet de construction d'une **3^{ème} usine**

Etude d'implantation d'un parc photovoltaïque (ombrières sur les parkings, panneaux sur les toits et sur réserves foncières) en cours.

Objectifs :

- Qualifier et centraliser les besoins et attentes des entreprises et porteurs de projets
- Orienter les entreprises vers une offre d'accueil adaptée à leurs besoins et en adéquation avec le SAE
- Renforcer les liens de la CCPO avec Alysée et les entreprises du territoire
- Favoriser les synergies entre les entreprises
- Partager la stratégie économique de la CCPO afin de fédérer les acteurs autour d'un projet commun

4 actions

- Base de données des **demandes d'implantations et de relocalisations** des entreprises à l'échelle de la CCPO
- **Suivi des « grands comptes »**
- Poursuivre les **événements et rencontres** périodiques avec les entreprises et les échanges réguliers avec **Alysée sur des sujets répondants aux problématiques** des entreprises : ZAN et nouveaux modes de constructions, immobilier, transition énergétique, desserte et mobilités des ZAE, ZFE, recrutement et emplois, Très Haut débit, services aux salariés, aménagement et requalification des zones, etc.
- Promotion du SAE et de la CCPO par la **déclinaison d'outils de communication**

Partenaires :

- Communes
- Alysée, entreprises
- Chambres consulaires, Urbalyon
- Acteurs locaux de l'emploi et de la création
- Sytral Mobilités
- Action logement
- Agences immobilières spécialisées
- Agence Auvergne Rhône Alpes Entreprises

Indicateurs d'évaluation :

- Consolidation et suivi des demandes d'implantation
- Nombre d'entreprises et prospects rencontrés par an
- Taux des demandes placées (*compte tenu des cibles souhaitées*)
- Nombres d'animations et communications annuelles

Objectifs :

- Définir les règles du jeu du « qui fait quoi » et les modes opératoires
- Assurer la mise en œuvre et le suivi du SAE et réorienter régulièrement les actions prioritaires
- Assurer une cohérence entre le SAE, les futurs projets économiques et les documents d'urbanisme
- Accompagner / permettre l'optimisation du foncier et l'intensification des usages des ZAE

2 actions :

- Définir une **gouvernance et le suivi du SAE** : composition et rôle des comités, tableau de bord annuel et évaluation, coordination avec les communes
- Déclinaison progressive du SAE dans les **PLU** (zonage, règlement, OAP) : vocation, densité (CES, hauteur, prospects), intégration paysagère et urbaine, etc.

Partenaires :

- Communes
- Alysée, entreprises
- Epora
- DTT, Etat, Région
- Chambres consulaires, Urbalyon
- Sytral Mobilités
- Agences immobilières spécialisées

Indicateurs d'évaluation :

- Intégration des recommandations dans les PLU
- Réalisation d'une évaluation annuelle, à mi-parcours et en fin de SAE



Équipe Projet :
Blandine Crousier
Ludovic Maniez



www.urbalyon.org



Agence d'**Urbanisme** de l'aire
métropolitaine **lyonnaise**